



## FICHE PROGRAMME FORMATION

### **PUBLIC :**

- Diagnostiqueur immobilier certifié Diagnostic de Performance Energétique (DPE) « Sans Mention ».

### **OBJECTIFS :**

- Consolider ses connaissances et compétences techniques sur le DPE
- Satisfaire à l'obligation de formation en cas d'écart lors d'une opération de contrôle par l'Organisme de Certification (1<sup>ère</sup> opération de contrôle)

### **PRÉREQUIS :**

- Être certifié pour la réalisation du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) Sans Mention.

### **PÉDAGOGIE ET EVALUATION**

- Auto-positionnement sur la base du rapport écrit du certificateur mentionnant les types d'écarts constatés lors du contrôle.
- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : QCM de positionnement, éléments théoriques abordés sous formes d'activités pédagogiques interactives et ludiques (quiz, exercices d'application), cas pratiques immersifs en 360°.
- Un QCM de validation des acquis est réalisé en fin de formation. La réussite à ce QCM est nécessaire à l'obtention de l'attestation de réussite demandée par l'organisme certificateur.

### *Quand réaliser cette formation ?*

Conformément à l'Annexe 2.5.5 de l'arrêté du 20 juillet 2023 :

- Pour un écart de niveau 2 à la 1<sup>ère</sup> opération de contrôle, la formation doit être réalisée **sous un mois suivant la notification des suites des contrôles par l'Organisme de Certification**
- Pour un écart de niveau 1 à la seconde opération de contrôle, le certifié est suspendu jusqu'à réalisation de la formation et réussite d'un cas test auprès de l'Organisme de Certification

### **PROGRAMME :**

Conforme à [l'arrêté du 20 juillet 2023](#) modifié par [l'arrêté du 16 juin 2025](#)

- Réalisation d'un cas test avec DPE complet sur un cas pratique immersif dans le périmètre de la certification Sans Mention
- Les nouveautés législatives, réglementaires ou normatives
- Les évolutions techniques et les bonnes pratiques de la profession.
- Les généralités sur le bâtiment
- Calcul des surfaces de référence
- Thermique du bâtiment, enveloppe du bâtiment et systèmes énergétiques
- Travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes
- La réglementation du DPE sans
- Les méthodes de réalisation du DPE
- Optimiser l'organisation et la réalisation d'une prestation de DPE

### **INDICATEURS DE RESULTATS :**

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [Résultats et chiffres clés](#).

### **INFORMATIONS PRATIQUES :**

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page [Informations pratiques](#).